



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

ARRETE

Pôle de l'Organisation
scolaire et à l'aide au
pilotage

Direction des
Examens et concours

Bureau des concours
DEC4

ARTICLE 1^{er} :

Une session d'examen en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive et à la formation professionnelle spécialisée par la voie de la VAEP est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour la session 2026-2027.

ARTICLE 2 :

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 24 septembre 2026 (12h) au lundi 19 octobre 2026 (23h59).

ARTICLE 3 :

La date limite de dépôt du livret 1 (dossier de recevabilité) est fixée au lundi 19 octobre 2026 (23h59).

La date limite de dépôt du livret 2 est fixée au mardi 16 février 2027 (23h59).

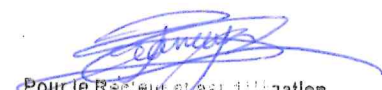
ARTICLE 4 :

Les épreuves se dérouleront en mars 2027.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 21 septembre 2026


Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et Concours
Pour la Directrice des Examens et Concours et p.a.
La Directrice adjointe
Emilie BRANEYRE